

## VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 JUILLET 2024

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 28 juin 2024, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 8 JUILLET 2024 à 18h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

**ETAIENTS PRESENTS** : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 - GRANDCHAMP Brigitte	15 - GOLEC Philippe	22 - MARANDET Yannick
2 - PAVILLET Yves	9 - MUNIER Yannick	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 - ROCHER Lakshmi	24 -
4 - BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 -	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 -	19 - CHEVROT Vincent	26 - CEFALU Alexia
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 - HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 -	21 - BRUAND Thierry	

**Excusés** : Sylvie COMPOIS (pouvoir à Yannick MUNIER), Franck PITTNER (pouvoir à Yves PAVILLET), Stéphanie DURET (pouvoir à Chantal PIAGET), Lucie TEIXERA.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jérôme NOUAIS

N° 08-07-2024/50

#### VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE A CIS IMMOBILIER DANS LE CADRE DU PROJET IMMOBILIER SECTEUR DE « MARTHOT »

##### **Rapporteur : Béatrice SANTAIS**

Dans le cadre de l'opération immobilière du secteur « Marthot », CIS Promotion envisage la construction d'un bâtiment supplémentaire d'une trentaine de logements.

Il apparait nécessaire pour le promoteur immobilier d'intégrer à ce projet l'impasse « Marthot », d'une surface de 124 m<sup>2</sup>, propriété de la Ville de Montmélian.

Après plusieurs échanges entre la commune et le promoteur, ce dernier a saisi la Ville pour acquérir cette parcelle au prix de 12400 euros HT, par application du prix d'acquisition moyen au m<sup>2</sup> sur l'ensemble de l'opération « Marthot ».

La Ville a saisi France Domaines sur cette future cession.

France Domaines dans son avis rendu le 25/06/2024, a estimé le bien à un montant de 12400 euros HT, avec une marge d'appréciation de 10%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de l'impasse « Marthot », à CIS Promotion pour un montant de 12400 euros HT et autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents afférents à cette vente.

AINSI DELIBERE LES JOUR

MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire



Béatrice SANTAIS